

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 15 septembre 2014 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2014-09-02

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mardi le deuxième jour du mois de septembre de l'an deux mille quatorze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Maryse Ouellette, greffière adjointe assistent également à cette assemblée.

Rs.2014-09-290

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 02 septembre 2014 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 4.7 Tournoi de golf de la FTQ au profit de Centraide.
- 5.2 Demande pour installer des enseignes de passage pour piétons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Rs.2014-09-291

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2014.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 août 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2014 tel que rédigé par la greffière adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Rs.2014-09-292

DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN DU POSTE PARÉ.

Attendu que dans le cadre d'une formation pour la Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec, monsieur Jean-Marie Benoit désire offrir des cours de piégeage et gestion des animaux à fourrure et qu'à cet égard, il demande la permission d'utiliser le terrain du poste Paré, le 13 septembre prochain, pour la partie pratique de la formation;

Attendu que monsieur Benoit s'engage à remettre le terrain dans le même état que lors de la prise de possession;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise monsieur Jean-Marie Benoit à utiliser le terrain du poste Paré le 13 septembre prochain pour y offrir des cours de piégeage et gestion des animaux à fourrure;

Que monsieur Benoit communique avec le directeur des Services culturels et sportifs, monsieur Stéphane Chagnon, pour fins d'entente et en cas de problèmes durant ces journées;

Que monsieur Benoit remette le terrain dans le même état que lors de la prise de possession.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-09-293

INVITATION DU RENDEZ-VOUS DES PAPILLES ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE LES MASKOUTAINS POUR UN HOMMAGE À DES PERSONNALITÉS AGRICOLES

Attendu que conjointement, le Rendez-vous des Papilles et la Chambre de commerce et de l'industrie les Maskoutains, nous invite à assister à un hommage qui sera rendu à vingt et une familles et personnalités issues du monde de l'agriculture de la Montérégie-Est le 19 septembre prochain, dans le cadre de l'ouverture officielle du Rendez-vous des Papilles;

Attendu que des familles et des personnalités agricoles d'Acton Vale seront honorées;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 75,00 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à « Le Rendez-vous des Papilles » pour l'achat d'un (1) billet au coût de 75 \$, pour assister à cet événement qui aura lieu le 19 septembre prochain à St-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-09-294

LETRE DU CLUB 3 & 4 ROUES DU COMTÉ DE JOHNSON INC.

Attendu que monsieur Rosaire Phaneuf, président du Club 3 & 4 roues du comté Johnson inc., soumet une demande d'autorisation de traverses municipales et de circulation longitudinale sur certaines rues, routes et rangs selon les plans déposés à la Ville l'année dernière;

Attendu que monsieur Phaneuf a confirmé par écrit, le 14 août 2014 que les traverses demeurent aux mêmes endroits que l'an passé et qu'il n'y a pas de changements tant au niveau du nombre qu'au niveau de la localisation;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le Club 3 & 4 roues du comté Johnson inc. à circuler sur certaines rues, routes et rangs de la municipalité et accepte, sur respect des normes du ministère des Transports, les demandes de traverse selon les plans déposés à la Ville l'année dernière, ces plans demeurant identiques en tout point;

Que l'installation et l'entretien de la signalisation routière nécessaire aux demandes de traverses sont à la charge du Club de 3 & 4 roues du comté de Johnson inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-09-295

LETRE DE ASSUREXPERTS J.LÉON BERNARD INC. CONCERNANT LE TRANSFERT DE L'ASSURANCE POMPIERS VOLONTAIRES

Attendu que dû à la vente de l'entreprise « Assurexperts J. Léon Bernard Inc. » à « Corporation financière JLB », la nouvelle corporation a besoin d'une résolution du conseil municipal nous autorisant à transférer le contrat d'assurance des pompiers volontaires (police 1LN70) pour que nous puissions recevoir les conditions du renouvellement pour le mois d'octobre prochain;

En conséquence la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser le transfert du contrat d'assurance des pompiers volontaires (police 1LN70) à « Corporation financière JLB »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR

Attendu que l'Association du Hockey mineur n'est plus en mesure d'offrir le service dans les catégories Bantam et Midget double lettres, comme dans les années précédentes, considérant le nombre de joueurs insuffisants;

Attendu que l'Association demande à la Ville d'accorder une aide financière à des jeunes désirant se joindre à l'organisation de Drummondville afin d'évoluer dans les catégories Bantam et Midget double lettres;

Attendu que ces mêmes jeunes qui voudraient néanmoins poursuivre dans la pratique de ce sport pourraient le faire en sol valois dans un calibre moins élevé (A, B ou C);

1^{ère} proposition

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

Que par le passé, la ville d'Acton Vale a toujours subventionné seulement les activités offertes sur son territoire;

Que la ville ne peut subventionner les jeunes désirant joindre les rangs des équipes de Drummondville.

Prise du vote pour la proposition de monsieur Yvon Robert

CONTRE : Les conseillers Patrice Dumont, Yves Arcouette et Bruno Lavallée

POUR : Les conseillers Yvon Robert et Raymond Bisailon et la conseillère Suzanne Ledoux

2^{ème} proposition

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de subventionner les jeunes, qui veulent évoluer dans les catégories Bantam et Midget double lettres à l'extérieur de la Ville, seulement pour la saison 2014-2015, compte tenu que nous ne pouvons offrir ces catégories cette année vue le nombre insuffisant d'inscription;

Que le Service des loisirs effectue un sondage pour mieux comprendre les raisons pour lesquelles les jeunes cessent de pratiquer un sport ou s'expatrient à l'extérieur au lieu de poursuivre dans notre ville.

Prise du vote pour la proposition de monsieur Patrice Dumont

CONTRE : Les conseillers Yvon Robert, Raymond Bisailon et la conseillère Suzanne Ledoux

POUR : Les conseillers Patrice Dumont, Yves Arcouette et Bruno Lavallée

Suite à l'égalité des votes, monsieur le maire exerce son droit de vote :

Que la ville ne peut subventionner les jeunes désirant joindre les rangs des équipes de Drummondville.

Adoptée à la majorité des membres présents

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MADAME ÉVELYNE BOYCE

..... Lettre de madame Boyce en date du 27 août 2014 concernant la hauteur d'une haie de cèdres à l'angle de la rue du Moulin et de la piste cyclable ainsi qu'à la sécurité des citoyens à l'angle de cette rue.

Le conseil prend acte

TOURNOI DE GOLF DE LA FTQ AU PROFIT DE CENTRAIDE

Les Conseils régionaux de la FTQ de la Montérégie nous convient à leur tournoi de golf, le vendredi 19 septembre prochain. Les profits seront remis à Centraide Richelieu-Yamaska et Centraide Sud-Ouest,

Le conseil prend acte

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue

Rs.2014-09-297

DEMANDE POUR INSTALLER DES ENSEIGNES POUR PASSAGE DE PIÉTONS

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

De demander au ministère des Transports la permission d'installer des enseignes pour passage de piétons, comme on en retrouve à St-Nicéphore (hauteur de l'intersection St-Joseph, en face de l'école), et sur la route 117, considérant le grand nombre de piétons traversant à ces endroits et pour la sécurité de ceux-ci:

- Route 116 (pour se rendre du parc Donald-Martin)
- Route 139 (intersection rte 139/Cushing)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- A) Service d'inspection municipale et liste des permis émis
- B) Service des incendies

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2014-09-298

ADOPTION DU RÈGLEMENT 272-2014

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Patrice Dumont lors de la séance du 18 août 2014, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 272-2014 Règlement décrétant un emprunt de 4 418 200 \$ et une dépense de 4 418 200 \$ pour des travaux de mise aux normes de l'usine de filtration d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-09-299

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none"> Liste des chèques émis et des paiements directs du 01 juillet au 28 août 2014 	645 271.20 \$
<ul style="list-style-type: none"> Paiements par AccèsD du 01 juillet au 31 août 2014 	255 491.52 \$
<ul style="list-style-type: none"> Salaires et REER pour le mois d'août 2014 	126 044.53 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none"> Pour le mois d'août 2014 	179 910.24 \$
Grand Total	1 206 717.49 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Conformément à l'article 5 du règlement 158-2007, la coordonnatrice des Ressources humaines et communication dépose les noms dont l'embauche a été autorisée par la directrice générale aux Services culturels et sportifs (classe 3) temporaire à temps partiel, qui devront opérer la surfaceuse.

Nom	Nb d'heure	Durée
Richard Cournoyer	Selon les besoins du département	23 août 2014 au 26 avril 2015
William Bombardier	Selon les besoins du département	23 août 2014 au 26 avril 2015

Le conseil prend acte

Rs.2014-09-300

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'APPARITEURS ET DE PRÉPOSÉS AUX SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS.

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur du service concerné;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes pour des postes occasionnels à titre d'appariteur et de préposés, selon la description prévue à l'article 2.02 de la convention collective. Le salaire accordé est selon le tarif horaire prévu à la convention collective en vigueur.

Nom	Nb d'heure	Durée
Jolaine Bachand	Selon les besoins du département	Pour l'année scolaire 2014-2015
Coralie Dufault	Selon les besoins du département	Pour l'année scolaire 2014-2015
Antoine Gervais	Selon les besoins du département	Pour l'année scolaire 2014-2015
William Bombardier	Selon les besoins du département	Pour l'année scolaire 2014-2015
Guillaume Dufault	Sur appel, en remplacement	Pour l'année scolaire 2014-2015
Adam Robidoux	Sur appel, en remplacement	Pour l'année scolaire 2014-2015

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-09-301

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE GYMNASTIQUE LES ÉLANS D'ACTON VALE – ÉDITION 2014-2015.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de gymnastique Les Élans d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation de la gymnastique à Acton Vale pour la saison 2014-2015;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de gymnastique Les Élans d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-09-302

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC MUSIQU'ARTS – ÉDITION 2014-2015.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec Musiqu'Arts pour l'organisation et l'animation d'activités culturelles à Acton Vale pour les jeunes de 5 à 17 ans, pour la saison 2014-2015;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Musiqu'Arts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 17

Pierre Chagnon	<ul style="list-style-type: none">• Item 4.6 de l'ordre du jour
Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Item 8.1 de l'ordre du jour
Lucien Gazaille	<ul style="list-style-type: none">• Demande concernant la FADOQ• Dos d'ânes près des Chevaliers de Colomb
René Lussier	<ul style="list-style-type: none">• Demande un remboursement pour son permis de cours d'eau au montant de 50 \$
Mark Lapointe	<ul style="list-style-type: none">• Demande si une enseigne va être installée sur la piste cyclable près de la rue Labrèque.• S'informe si l'aide-inspecteur municipal a été avisé de s'annoncer avant d'entrer sur la propriété des gens.• S'informe depuis quand le service d'inspection vérifie les propriétés pour savoir s'il y a une piscine ?• S'informe s'il va recevoir un crédit, vu qu'il n'a plus de piscine.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 35.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente-cinq minutes (20;35)

Éric Charbonneau
Maire

Maryse Ouellette
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date